



# INFO LUTTES

N°6

Montreuil, le 20 Janvier 2023

## NON À LA LIQUIDATION !

Les gouvernements successifs ont engagé des séries de réformes qui, à chaque fois, sont expliquées par des contraintes économiques.

Cela se vérifie sur les retraites mais aussi concernant la SNCF.

C'est pourtant la question d'un choix de société qui est posée dans les deux cas.

Le nôtre est meilleur, défendons-le !



Bretagne, 19.01.2023

À l'instar de ses prédécesseurs, le gouvernement actuel engage une réforme de notre système de retraite qui n'a pour seul objectif d'abaisser les ressources financières de notre système par répartition.

D'autres réformes récentes, comme celle du système ferroviaire en 2018, ont été imposées, répondant de la même philosophie. Nous en voyons aujourd'hui les premières conséquences.

### ▶ LIQUIDATION DES RETRAITES

Le droit à une retraite décente doit être une bataille de l'ensemble du monde du travail car il intègre les questions d'emplois (qualité/quantité), de niveaux de salaire, concourant au financement des régimes de retraite.

Pour pérenniser notre système de retraite par répartition et un départ à 60 ans (50 et 55 ans pour les cheminots), la CGT propose :

- D'augmenter les salaires, ce qui permettrait des cotisations supplémentaires ;
- De créer plus d'emplois (ex. : 100 000 emplois dans le privé = 800 millions d'euros de cotisations supplémentaires, 100 000 emplois dans la fonction publique hospitalière = 1,5 milliard de cotisations...) ;
- En finir avec les exonérations de cotisations sociales, elles s'élèveraient, en 2023, à 84 milliards d'euros.

**Ce ne sont que quelques exemples. Des moyens concrets existent pour financer nos retraites de manière pérenne.**

Le droit à une retraite décente doit être défendu sans relâche.

La réforme voulue par le gouvernement est purement idéologique, elle vise à capter les fonds dédiés au financement des retraites pour notamment les redistribuer aux entreprises afin de préserver les marges de celles-ci et de remplir les poches des actionnaires.



## LIQUIDATION DE LA SNCF

Alors que la réforme des retraites engagée par le gouvernement s'attèle à liquider les droits sociaux de tous les salariés du pays, dans l'entreprise c'est une autre réforme, celle de 2018 qui s'accélère en vue de liquider et de privatiser le groupe SNCF.

**Plusieurs annonces récentes viennent accréditer une accélération de ce démantèlement méthodique de l'entreprise publique SNCF.**

L'annonce du lancement d'une procédure européenne concernant FRET SNCF était largement anticipée par la Direction SNCF. C'est pour cela qu'une SAS a été créée, actant ainsi la séparation de la SA Voyageurs, pour mieux la liquider ensuite.

La création d'un GIE (Groupement d'Intérêt Économique) regroupant les services de production de la SA SNCF et intégrant plus de 3 000 cheminots d'Optim'Services, voire au-delà, permet à la Direction de revenir à son objectif initial d'avoir une holding capitaliste concentrée sur le seul pilotage financier. La SUGE pourrait connaître le même sort. **C'est donc purement et simplement l'externalisation de ces services qui est programmée.**

À cela s'ajoute la politique de filialisation assumée par la Direction au gré des réponses aux appels d'offres dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Enfin, les libéraux ont toujours dans le viseur la perspective d'une sortie de la SA Réseau du groupe, au motif que la situation actuelle constitue un frein à l'ouverture à la concurrence. Enfin, dans les salons feutrés de la direction, le sujet d'une ouverture du capital de Gares et Connexions fait déjà l'objet de discussions.

Cette casse méthodique de la SNCF s'accompagne d'une offensive sur nos droits. L'autonomisation croissante des SA s'inscrit dans la logique de briser l'unité sociale du groupe, avec un accord sur le dialogue social dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Pour entériner ces choix, la Direction annonce d'ailleurs l'avancement des élections aux conseils d'administration pour s'ajuster aux nouveaux contours du groupe SNCF.

## PROCESSUS DE LUTTE

Suite à l'interfédérale qui s'est tenue ce jour, toutes les OS se félicitent de la puissance de la journée de grève et de manifestations le 19 janvier dernier.



Lyon, 19.01.2023

À l'échelle de la branche ferroviaire et à la SNCF, les cheminotes et cheminots ont répondu présent avec force et conviction à l'appel unitaire.

Nous ne voulons pas de cette réforme des retraites.

Les fédérations syndicales CGT des cheminots, UNSA Ferroviaire, SUD-Rail, CFDT Cheminots, s'inscrivent d'ores et déjà dans la journée de mobilisation interprofessionnelle du 31 janvier prochain. Chacune va consulter ses structures pour décider de la montée en puissance du mouvement et des prochaines étapes de mobilisation dans notre champ professionnel.



Paris, 19.01.2023

**Pour être plus fort, vous aussi, adhérez à la CGT !**

**<https://www.cheminotcgt.fr/adherer/>**



Montpellier,  
19.01.2023

